



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/388

Le 31 mai 2006

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 4 des radiocommunications

- **Approbation de 2 Questions UIT-R révisées**
- **Suppression de 3 Questions UIT-R**

Conformément à la Circulaire administrative CAR/210 du 16 février 2006, 2 projets de Question UIT-R révisée ont été soumis pour approbation par correspondance, en application de la procédure de la Résolution UIT-R 1-4 (voir le § 3.4). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression de 3 Questions ITU-R.

Les conditions régissant ces procédures ayant été satisfaites au 17 mai 2006.

Les textes des Questions approuvées sont joints pour votre information (voir Annexes 1 et 2) et se trouvent dans l'Addendum 3 au Document 4/1 qui contient les Questions UIT-R approuvées par l'Assemblée des radiocommunications de 2003 et attribuées à la Commission d'études 4 des radiocommunications. Les Questions à supprimer se trouvent dans l'Annexe 3.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

QUESTION UIT-R 73-2/4*

Disponibilité des conduits numériques dans le service fixe par satellite et interruptions de trafic

(1992-1993-2006)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que des interruptions indésirables, dont des pointes de bruit de forte intensité, se produisent sur les liaisons par satellite;
- b) que ces interruptions sont l'une des causes d'indisponibilité lorsqu'elles durent plus de 10 secondes consécutives, les interruptions d'une durée inférieure étant considérées comme de «brèves coupures»;
- c) que les objectifs de l'UIT-T et de l'UIT-R en matière de disponibilité et de coupures brèves ont une incidence majeure sur le coût des systèmes à satellites;
- d) que la durée de certaines interruptions peut dépendre de la configuration du réseau à satellite, et par ailleurs varier selon qu'un opérateur est toujours présent ou non à la station terrienne au moment de l'interruption, ou selon que les antennes de station terrienne peuvent être, ou non, immédiatement pointées vers un autre satellite;
- e) que la Commission d'études 13 de la normalisation des télécommunications continuera de donner des conseils et des avis au sujet des caractéristiques globales de qualité de fonctionnement du réseau à la Commission d'études 4 des radiocommunications, celle-ci étant chargée du service fixe par satellite,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

- 1 Quels sont les principaux facteurs, sur la section par satellite des conduits numériques fictifs de référence, qui influent sur leur disponibilité et sur les brèves interruptions, comme les interruptions de la transmission ou les salves d'erreurs sur les bits?
- 2 Quels objectifs doit-on adopter, compte tenu des objectifs de réseaux globaux, en ce qui concerne la disponibilité des conduits numériques radioélectriques par satellite pour les systèmes à satellites non visés dans la Recommandation UIT-R S.579?
- 3 Quels objectifs doit-on adopter pour les systèmes à satellites, compte tenu des objectifs de réseaux globaux, en ce qui concerne la durée, la distribution et la fréquence d'apparition des interruptions brèves de transmission et des paquets d'erreurs de courte durée, entre les points définis par le conduit numérique fictif de référence radioélectrique par satellite?

décide en outre

que les résultats de ces études devraient aboutir à l'élaboration d'une Recommandation appropriée d'ici à 2007.

Catégorie: S2

* Cette Question devrait être portée à l'attention de la Commission d'études 13 de la normalisation des télécommunications.

ANNEXE 2

QUESTION UIT-R 263-1/4

Objectifs de qualité de fonctionnement des liaisons numériques du service fixe par satellite pour la transmission de paquets en protocole Internet ou de couche supérieure

(1999-2006)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que les systèmes du service fixe par satellite font partie de la nouvelle infrastructure mondiale de l'information (GII);
- b) que les critères de disponibilité et de qualité de fonctionnement pour la transmission de paquets en protocole Internet (IP) peuvent avoir une incidence sur la conception des liaisons par satellite;
- c) que les protocoles et les applications IP ou de couche supérieure sont constamment soumis à de nouvelles exigences qui peuvent avoir une incidence sur la conception des liaisons par satellite;
- d) que la transmission de paquets IP sur des liaisons par satellite peut nécessiter l'adoption d'objectifs de qualité de fonctionnement différents de ceux figurant dans la Recommandation UIT-T G.826 et les Recommandations UIT-R S.1062 et UIT-R S.1420;
- e) qu'il faut tenir compte des modes d'accès et de la capacité des systèmes requis, pour la conception et la planification des réseaux IP dans le SFS,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

- 1** Quelles architectures de réseau par satellite de référence sont nécessaires pour prendre en charge les protocoles et applications IP?
- 2** Quelle qualité de fonctionnement les liaisons par satellite doivent-elles offrir pour prendre en charge les protocoles de couche réseau les protocoles propres à Internet et les protocoles de couche transport fonctionnant sur IP?
- 3** Quelle qualité de fonctionnement doivent offrir les liaisons par satellite pour prendre en charge par exemple la téléphonie, la vidéo, la visiophonie et le transport de fichiers fonctionnant sur IP?
- 4** Quelles sont les améliorations possibles à apporter aux protocoles IP ou de couche supérieure dans le modèle de couche IP pour en faire progresser la qualité de fonctionnement sur les liaisons par satellite?
- 5** Quelle incidence les protocoles de sûreté et de confidentialité IP et autres ont sur les spécifications des liaisons par satellite?
- 6** Quelles dispositions l'UIT-R doit-il prendre pour assurer la meilleure liaison possible avec l'UIT-T et d'autres organes de normalisation (par exemple l'IETF)?

7 Quels sont les modes d'accès et la capacité des systèmes requis dont il faut tenir compte pour la conception et la planification des réseaux IP dans le SFS?

décide en outre

1 que ces études devraient être achevées d'ici à 2008.

Catégorie: S1

ANNEXE 3

Questions UIT-R à supprimer

Question UIT-R	Titre
76-1/4	Traitement des signaux vocaux et de données pour liaisons de transmission numériques internationales dans le service fixe par satellite
201-1/4	Systèmes numériques de transmission par satellite du service fixe par satellite dans les réseaux de transport synchrones fondés sur la hiérarchie numérique synchrone (HNS)
262/4	Taux d'erreur admissible et dégradations de la disponibilité des systèmes du service fixe par satellite dues à des effets sur le long et le court terme
